

Concernant le point 1 de l'ordre du jour: Avant-projet de décision pour la CSA 44

a) Nutrition

Sans commentaires

b) ODD

Sans commentaires

c) PTPA

Sans commentaires

d) GSF

- Le MSC tient à souligner à nouveau l'importance du Cadre stratégique GSF pour le CSA et en particulier la nécessité de promouvoir la diffusion, l'utilisation et l'application du Cadre GSF à tous les niveaux, afin de favoriser la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate.
- La nouvelle version en ligne du GSF permet un meilleur accès aux décisions du CSA, mais il incombe à tous les membres et aux participants de faire en sorte que le GSF soit mieux connu et d'en faire la promotion au sein des divers secteurs sociaux.

e) Mécanisme de suivi

- Le MSC veut insister sur l'importance du Mécanisme de Suivi du CSA. Le MSC attend avec impatience la suite de la discussion sur la décision prise par le CSA concernant le Mécanisme de Suivi, dans le contexte de l'évaluation du CSA, en particulier afin dans le cadre du développement progressif d'un **Mécanisme de Suivi innovant au sein du CSA**.
- Une étape importante est le processus qui a été mis en oeuvre pour la préparation de **l'Événement thématique global sur le Suivi de l'utilisation et de l'application des Directives sur le droit à l'alimentation** qui aura lieu en octobre 2018. Nous voulons encourager spécifiquement les États membres et les participants à promouvoir des événements nationaux de Suivi qui éclaireront de leurs contributions l'Événement thématique global. Et nous encourageons également les États membres et la FAO à inclure dans les ordres du jour des prochaines conférences régionales de la FAO des événements de suivi régionaux concernant les Directives sur le droit à l'alimentation. Toutes ces contributions viendront enrichir et contribuer au succès de l'Événement thématique mondial lors de la CSA 45.

f) Urbanisation et transformation rurale

- Après les longues discussions sur la voie à suivre, nous pouvons accepter la formulation finale telle qu'elle est désormais proposée. Le MSC se félicite du choix des thèmes des deux événements intersessions prévus pour 2018.

- Cependant, pour le Groupe de travail du MSC sur l'urbanisation et la transformation rurale, il est très important de parvenir à l'avenir à la formulation de conclusions politiques concrètes et pertinentes. Nous espérons vivement qu'un tel processus de convergence politique sera envisagé lors de la CSA 45 en 2019.

Les organisations participantes du MSC ne peuvent pas se permettre d'investir leur temps dans un processus qui n'aboutisse pas à un résultat politique important.

Concernant le point 2 de l'ordre du jour: Évaluation du CSA: feuille de route et rapport de consultation

Le MSC apprécie la façon dont le processus d'évaluation a été mené dans les réunions de juin et de juillet et souhaite remercier particulièrement l'Égypte et l'Islande d'avoir facilité le processus.

En ce qui concerne la version révisée du rapport de consultation qui vise à résumer les résultats des discussions de la semaine dernière et qui a été diffusé il y a deux jours, nous avons quelques remarques clés. **Cependant, en raison du peu de temps écoulé depuis sa diffusion, nous n'avons pas eu l'occasion d'analyser complètement le document et ses annexes dans sa version révisée**, et nous n'avons pas pu traduire les quatorze pages dans les autres langues ni consulter les organes directeurs du MSC. Par conséquent, nos commentaires à ce stade ne peuvent être que préliminaires. Un commentaire plus complet sur ces documents sera fourni par le MSC dans quelques semaines.

Les principales observations et suggestions que nous voulons faire à ce stade sont:

- 1) **Toutes les décisions importantes concernant le CSA et en réponse au CSA doivent être approuvées par la plénière du CSA.** Ce principe a été réitéré à maintes reprises lors des réunions d'évaluation et de nouveau vendredi dernier. Cela signifie que les réponses aux recommandations politiquement importantes seront approuvées au cours de la CSA 44, dans le cadre du rapport de consultation ou de la CSA 45, en tant que partie intégrante du plan d'action.

Ce principe est reconnu dans le projet de Cadre de décision présenté à la réunion, mais il n'est pas entièrement opérationnalisé dans le document. Cela reste à faire. **Cela implique des modifications particulièrement importantes à l'Annexe 2 du document.**

Nous croyons fermement que c'est la Plénière, et non le Bureau, qui doit prendre des décisions sur des réponses politiquement importantes qui affectent l'ensemble du CSA. Cela inclut les réponses à la composition du Groupe consultatif (recommandation 4), le rôle des membres (recommandation 7), le rôle de la Présidence (recommandation 8), le rôle du Secrétariat (recommandation 9) et la réponse à la fonction de Suivi

(recommandation 10) ainsi que le Comité directeur du HLPE (recommandation 14). Le Bureau peut élaborer une proposition pour une telle décision, dans le cadre du Plan d'action, mais ne devrait pas prendre de décision définitive sur ces points.

Les seules recommandations sur lesquelles le Bureau devrait élaborer et mettre en œuvre une réponse par lui-même sont à notre avis la recommandation plus opérationnelle sur la communication (recommandation 11), la diffusion des rapports HLPE (recommandation 12 et les Points d'information sur le travail du HLPE et du Bureau / GC (recommandation 13).).

- 2) Il y a une contradiction entre le paragraphe d) du projet de Cadre de décision et la feuille de route. Le projet de Cadre de décision indique que la décision relative à la nouvelle composition du Groupe consultatif devrait être prise d'ici à mars 2018 et seulement après avoir examiné la recommandation 4. Cependant, dans la feuille de route, ces discussions sont prévues pour la période de février à mai 2018.

Dans tous les cas, étant donné que la réponse à la recommandation 4 ne sera discutée qu'avant la CSA 44 et qu'elle devra être approuvée par la plénière de la CSA 45, il semble très difficile d'accorder d'ores et déjà un mandat et un calendrier au Bureau pour une décision sur ce sujet.

Qu'arrivera-t-il si les discussions sur la recommandation 4 aboutissent à la décision d'augmenter le nombre de membres du Groupe consultatif et que, par conséquent, un changement des règles et des procédures du CSA sont nécessaires? Ce n'est pas un scénario irréaliste.

En ce sens, le paragraphe d) du projet de Cadre de décision ne doit pas mentionner une date précise pour la décision du Bureau. **Notre proposition est que la Cadre de décision devrait étendre exceptionnellement le mandat du Groupe consultatif actuel, sans fixer de date précise, et demander au Bureau de prendre une décision sur un nouveau groupe consultatif après avoir arrêté une décision concernant la recommandation 4.**

- 3) Si nous examinons aujourd'hui le Rapport de consultation et le projet de feuille de route, il s'avère que la colonne qui indique l'organe de mise en œuvre des différentes actions contient **une liste considérable de tâches attribuées au Bureau et au Groupe consultatif du CSA.**

Nous reconnaissons que cela a été globalement convenu lors de la réunion du vendredi dernier. Cependant, après y avoir réfléchi, en analysant le tableau complet des tâches listées par le Rapport de consultation et par la feuille de route, en particulier en ce qui concerne le Bureau du CSA, il nous semble que le Bureau sera fortement surchargé

pendant la période intersessions de 2018. **Il pourrait être utile de déterminer d'abord le nombre de réunions qui pourraient être nécessaires et ensuite de reconsidérer cette décision.**

- 4) Les paragraphes 26 et 28 du rapport de consultation doivent être révisés. Il n'a pas été convenu, comme le prétend le paragraphe 26, que le Bureau et le Groupe consultatif du CSA aborderont des questions telles que «*définition de l'ordre du jour et des ressources, suivi et reddition de comptes du CSA*», y compris des tâches qui incombent au groupe de travail sur le PTPA et le Suivi.

En outre, la dernière phrase du paragraphe 28 n'est pas claire, car elle se réfère à un "OEWG multifonctionnel" qui n'a pas été mentionné précédemment. Notre compréhension du résultat des discussions de vendredi dernier sur cette question est bien mieux prise en compte dans le tableau qui suit le paragraphe 29. **Le texte introductif de ce tableau, y compris les paragraphes 26 et 28, devrait être adapté aux actions à prendre telles qu'indiquées dans le tableau.**

Enfin, la formulation de garde-fous solides pour prévenir les conflits d'intérêts (paragraphe 18 (i) et action A3.1 n'est pas claire: Nous suggérons d'ajuster légèrement la formulation: "*La stratégie comprendra des garde-fous solides pour prévenir les conflits d'intérêts potentiels, en tenant compte des directives et des expériences connexes de la FAO et d'autres organismes des Nations Unies*".

Concernant le point 3 de l'ordre du jour: Convergence des politiques du CSA. Foresterie durable pour la SAN: processus et résultats escomptés

- Nous nous félicitons du rapport HLPE comme base pour un processus de convergence politique significatif et nous nous félicitons du fait que ce processus de convergence politique puisse encore être mené avant la CSA 44 grâce aux efforts de dernière minute de plusieurs pays pour surmonter les contraintes de financement .
- Nous sommes d'avis que tout le processus et les recommandations politiques du CSA qui en résultent devraient être fortement axés sur les personnes qui vivent dans la forêt, avec la forêt et qui tirent leur subsistance de la forêt.

Par conséquent, les résultats politiques doivent être en phase avec les communautés locales, les populations vivant dans et de la forêt ainsi qu'avec les autres personnes dépendantes de la forêt, en particulier les peuples autochtones, les paysans, les éleveurs, les pêcheurs, les habitants des forêts, les travailleurs forestiers et tout particulièrement les femmes dans tous ces groupes.

- Les moyens de subsistance de ces personnes, leur relation avec les forêts et leurs contributions à la sécurité alimentaire et à la nutrition doivent être au centre du débat.
- Les pratiques et les réalisations de la Gestion forestière communautaire doivent être reconnues, respectées et soutenues.
- La recommandation politique doit clairement désigner les rôles et les responsabilités des différents acteurs afin qu'ils puissent être mis en œuvre et qu'un suivi puisse être assuré. Nos secteurs sociaux ont des attentes énormes vis-à-vis de ce processus. Ils sont prêts à s'engager avec le CSA de manière à ce que les résultats de ce processus fassent vraiment la différence pour les communautés sur le terrain.
- La proposition de processus qui est présentée aujourd'hui ne nous laisse qu'une période de négociation très courte. Cela n'affectera pas la qualité et la substance de son résultat. Le processus nécessite encore la définition d'orientations méthodologiques, qui devraient nous être fournies par le rapporteur lors de la réunion de consultation du 19 septembre. Nous sommes impatients de participer pleinement à ce processus important.

**Concernant le point 4 à l'ordre du jour: Forum sur l'autonomisation des femmes
Projet d'ordre du jour et document de référence**

- Nous nous félicitons du document de référence, de l'ordre du jour et du format du Forum, et nous tenons à remercier le travail considérable accompli et la collaboration fructueuse de l'Equipe technique spéciale.
- Nous apprécions en particulier la vision globale et holistique du document de référence et du Forum qui abordent à la fois les opportunités et les défis des tendances mondiales et les obstacles persistants auxquels les femmes rurales continuent à faire face dans la lutte pour l'autonomisation des femmes, les droits des femmes et l'égalité des genres pour la sécurité alimentaire.
- Nous proposons une remarque méthodologique et une suggestion pour la première question d'orientation proposée lors des discussions de l'après-midi du Forum: nous proposons qu'il s'agisse d'une question ouverte et non d'une question fermée.

La question ne devrait pas être de savoir si les résultats politiques du CSA ont favorisé l'autonomisation des femmes, les droits des femmes et la qualité des genres comme condition préalable à la sécurité alimentaire et à la nutrition, **mais plutôt à la façon dont cela a été fait.**

Concernant le point 5 de l'ordre du jour: Rapport d'étape annuel du CSA

Aucun commentaire de notre côté.

Concernant le point 6 de l'ordre du jour: Point d'information sur les préparatifs de la CSA 44 et Points d'information sur les flux de travail

Plusieurs questions concernant l'ordre du jour de la CSA 44:

- Comment sera menée la discussion sur la situation de l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans le monde lors du premier jour de la session plénière et comment la discussion sur les crises alimentaires et les crises alimentaires sera-t-elle menée dans ce contexte?
- Comment la session sur l'urbanisation et la transformation rurale (jour 4 de la CSA 44) sera-t-elle menée?
- Comment sera menée la session sur les questions critiques et émergentes (matinée du jour 5)?

Concernant le point 7 de l'ordre du jour: Point d'information budgétaire du CSA

Aucun commentaire supplémentaire n'est nécessaire, ce point a été largement discuté lors de la réunion du PTPA.

Concernant le point 8 de l'ordre du jour: Amélioration de la prospective et de l'analyse des scénarios pour les systèmes alimentaires - Discussion éventuelle lors de la CSA 44

Cette proposition de discussion est intéressante et pourrait être considérée comme une thématique parmi d'autres lors de la session de la CSA 44 sur les **Questions cruciales et émergentes**.

Nous souhaitons toutefois que d'autres Questions cruciales et émergentes, comme **l'impact de la concentration des entreprises en cours dans le secteur agroalimentaire et leur conséquence sur la sécurité alimentaire et la nutrition**, puissent être abordées et discutées dans cette partie de la CSA 44.